



# CONSEIL CITOYEN DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

## LA POLITIQUE DE LA VILLE: KEZAKO?

### ✓ La POLITIQUE DE LA VILLE, c'est...

La « politique de la ville » a pour objectif d'améliorer la situation des quartiers les plus en difficulté, que l'on appelle les « quartiers prioritaires ». C'est une politique qui agit sur :

- Le social (santé, éducation, pauvreté, vie associative, discriminations...)
- L'urbain (espace public, rues, logement, équipements, cadre de vie...)
- Le développement économique et l'emploi (création d'entreprises, insertion professionnelle...)

### ✓ C'est quoi un QUARTIER PRIORITAIRE?

Un quartier prioritaire est un quartier où il y a plus de difficultés qu'ailleurs dans la ville.

Les périmètres concernés sont déterminés par l'Etat français. Depuis 2015, il utilise un seul critère pour les distinguer: **une concentration de ménages à bas revenus plus forte qu'ailleurs sur le territoire.**

Néanmoins, les difficultés sont diverses. Elles peuvent par exemple être :

- Un peu plus de chômage que dans les autres quartiers,
- Davantage de problèmes de santé,
- Plus de difficultés scolaires,
- L'existence de logements dégradés,
- Etc.

Quand un quartier est prioritaire, on dit qu'il est en politique de la ville. Actuellement, il en existe **1300 en France.**

### ✓ Comment la politique de la ville fonctionne?

L'État français a un budget consacré à ces quartiers prioritaires. Mais il demande à ce que **toutes les administrations participent**, chacune avec leurs compétences thématiques propres.

En effet, chaque administration est chargée de s'occuper de plusieurs sujets, par exemple :

- L'Etat : la santé, la culture, les universités, l'emploi...
- La Région : les lycées, les trains T.E.R, le développement économique...
- Le Département : les collèges, le RSA, les PMI (protection maternelle et infantile), les routes départementales...
- La ville : les écoles, l'entretien des espaces verts et la propreté, les CCAS (centre communal d'action social), les équipements sportifs...

Quand un quartier est prioritaire, la politique de la ville considère que toutes ces administrations, **Etat, collectivités locales ainsi que services publics**, doivent participer à l'améliorer, en travaillant sur les sujets où ils sont compétents.

*Par exemple, la commune peut s'engager à être plus attentive à l'entretien du parc du quartier, ou la région peut décider de mettre un peu plus de soutien aux entreprises qui s'installent dans le quartier.*

## ✓ Le CONTRAT DE VILLE, c'est quoi ?

Chaque administration s'engage, par écrit, dans le contrat de ville, à améliorer sa politique sur le quartier.

Ce contrat de ville est donc un **document**. Il contient plusieurs parties :

- Un diagnostic qui explique quels sont les problèmes du quartier,
- Des préconisations pour répondre à ces problèmes

*Par exemple, si le problème principal du quartier est que les logements sont vieux et dégradés, il sera écrit dans le contrat de ville que l'objectif principal jusque 2020 sera de réhabiliter les logements.*

- Des engagements concrets et précis des administrations.

*Par exemple, l'Etat peut décider de financer la reconstruction de 50 nouveaux logements. Mais il exige alors des contreparties pour compléter cela : que les bailleurs sociaux (organismes HLM) rénovent d'autres logements, et que la région finance une partie de la reconstruction.*

C'est pour cela que **la politique de la ville est partenariale** : de nombreux partenaires y contribuent et signent ce document.

Les contrats de ville en cours concernent une période de 5 ans: **de 2015 à 2020**.

## ✓ L'APPEL A PROJETS Politique de la ville, c'est quoi?

L'Etat et les collectivités territoriales (Région, département, Ville, etc) réservent une partie de leurs budgets consacrés à la politique de la ville pour financer des projets proposés par des acteurs locaux (services publics de proximité, associations locales, etc).

Ils lancent une fois par an un appel à projets, dit "Appel à projets Politique de la ville". Les acteurs locaux peuvent **solliciter des financements** pour les projets qu'ils ont pour des quartiers prioritaires. Ils doivent pour cela en faire parvenir des présentations écrites.

Chaque projet présenté doit correspondre aux objectifs du contrat de Ville, qui concerne le quartier prioritaire visé.

## ✓ Le contrat de ville de Villeneuve-la-Garenne

Le contrat de Ville de Villeneuve-la-Garenne concerne le quartier prioritaire Aire 2029. Il a été signé notamment par la préfecture du 92, la Région IDF, le département des Hauts de Seine et la Ville.

Les objectifs sont décidés à l'échelle communale.

Les axes de travail stratégiques sont:

1. Le cadre de vie et le renouvellement urbain : **l'habitat, le renouvellement urbain, le cadre de vie et le vivre ensemble**
2. **L'emploi et le développement économique**
3. La cohésion sociale : **l'accès aux droits, l'éducation, la santé**

Trois thématiques sont transversales à ces thèmes de travail:

- La jeunesse
- L'égalité Homme-Femme
- La lutte contre les discriminations



Vous pouvez retrouver le contrat de ville en ligne sur le site de la Ville:

<https://mavillebouge.villeneuve92.com/des-politiques-publiques-en-actions/contrat-de-ville-2015-2020/>